

Avis : Bien comprendre vos options d'assurance maladie si vous voyagez à l'extérieur du Canada

À l'heure actuelle, le gouvernement canadien déconseille toujours les voyages internationaux non essentiels. Cela est dû au risque que représente la pandémie mondiale de COVID-19 et au fait que les destinations présentement ouvertes aux touristes pourraient soudainement imposer des restrictions.

Conscients que des Canadiens ont l'intention de se rendre à l'étranger malgré les avertissements aux voyageurs ou pour des raisons essentielles, certains assureurs ont décidé d'ajouter la COVID-19 à leur assurance voyage individuelle ou collective, tandis que d'autres proposent une couverture spécifique en option. Voici quelques éléments importants à prendre en compte avant de décider de voyager à l'extérieur du Canada :

Devrais-je partir?

- Afin de limiter le risque d'exposition de leur population à la COVID-19, de nombreux pays ont mis en œuvre de nouvelles restrictions à l'entrée de leur territoire; il est donc important de faire des recherches sur les exigences d'entrée actuelles de votre destination (p. ex., passeport, visa, quarantaine à l'arrivée, preuve d'assurance). Vous trouverez une ressource utile [ici](#) (en anglais seulement).
- La pandémie de COVID-19 étant encore instable, il est possible que des gouvernements ailleurs dans le monde modifient les restrictions sur les déplacements à l'intérieur de leurs frontières ou en imposent de nouvelles, ce qui pourrait avoir des répercussions sur vos projets de voyage.
- Si le gouvernement de votre destination instaure des mesures de confinement pendant que vous y séjournez, les possibilités d'accéder aux vols de retour ou de revenir comme prévu pourraient être restreintes.
- En cas d'urgence médicale une fois sur place, il se peut que l'accès aux soins de santé soit réduit ou indisponible.
- Le Canada a précisé qu'il ne rapatriera pas les Canadiens qui choisissent de voyager.

Couverture des soins médicaux d'urgence liés à la COVID-19 pendant un voyage

Le coût des soins médicaux d'urgence à l'étranger varie grandement d'un pays à l'autre, mais il est presque certain que votre assurance maladie provinciale ou territoriale est insuffisante pour couvrir les traitements médicaux liés à la COVID-19 à l'extérieur du Canada.

Voici les questions à se poser quant à la couverture des soins médicaux liés à la COVID-19 pendant un voyage :

- Votre assurance voyage couvre-t-elle les problèmes de santé liés à la COVID-19?
- Votre destination est-elle exclue de la couverture de la COVID-19?
- Le niveau de couverture est-il suffisant pour couvrir les soins de santé liés à la COVID-19 dans un hôpital à l'étranger?
- Êtes-vous financièrement en mesure d'assumer les montants qui dépassent ce qui est couvert par votre assurance ainsi que des frais de subsistance supplémentaires, si votre séjour doit être prolongé?
- Votre assurance voyage couvre-t-elle la COVID-19 et toutes les autres urgences médicales?

Autres points à considérer

Si vous avez l'intention de voyager, veuillez consulter notre [avis de juillet 2020](#) pour obtenir d'autres conseils pertinents.

N'oubliez pas qu'en cas de problème, vous devez communiquer le plus tôt possible avec la société qui vous assure pendant votre voyage. La plupart des assureurs ont des numéros sans frais ou acceptent les appels à frais virés. Beaucoup sont également joignables par l'entremise d'un site Web. Lorsque vous voyagez, pensez à apporter les coordonnées de votre assureur. Pour trouver les coordonnées de votre assureur, rendez-vous sur le site [oapcanada.ca/pour-assureur/liste-des-membres](#).

Signalez votre voyage au service d'Inscription des Canadiens à l'étranger ([voyage.gc.ca/inscription](#)) pour que le gouvernement puisse vous tenir informé(e) durant votre voyage.

Pour en savoir plus sur la façon dont les assureurs de personnes répondent à la pandémie de COVID-19, rendez-vous sur le site [clhia.ca/covid19renseignements](#).



Canadian Life and Health
Insurance Association

Association canadienne des
compagnies d'assurances
de personnes

Pour plus de renseignements :
Joan Weir, directrice, Politiques Maladie et Invalidité
jweir@clhia.ca | 416-359-2003

[in](#) [twitter](#) [clhia](#) [clhia_accap](#) [www.accap.ca](#)